



COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE
30ème SESSION PLÉNIÈRE DE LA CAFAC
(LIVINGSTONE, ZAMBIE, 4 – 5 DÉCEMBRE 2018)

Point 6 : Contributions aux Activités du triennat 2019-2021 de la CAFAC

Session 2 : SÉCURITÉ AÉRIENNE ET NAVIGATION AÉRIENNE

Thème : ÉTAT D'AVANCEMENT, DÉFIS ET PERSPECTIVES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE L'APIRG, DU RASG-AFI ET DGCA

**ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME AFI-CIS ET DE SON PLAN DE MISE EN ŒUVRE
POUR LA PÉRIODE 2019-2021**

(Présenté par le secrétariat)

RESUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail met en lumière des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme AFI-CIS pour la période 2016-2018, ainsi que des plans pour la prochaine période triennale, c'est-à-dire de 2019 à 2021.

Le programme AFI CIS est le principal outil de la CAFAC censé aider ses États membres à mettre en œuvre les objectifs de sécurité d'Abuja.

En outre, le présent document de travail souligne le fait que tous les États membres de la CAFAC peuvent demander une assistance dans le cadre du programme AFI-CIS étant donné que l'objectif de sécurité d'Abuja ci-après est adressé à tous les États membres de la CAFAC :

Les États visent à augmenter progressivement le pourcentage de mise en œuvre effective (EI) dans le cadre de l'USOAP de l'OACI de manière à ce que les États avec :

- EI < 60 % atteignent 60 % d'ici 2020 ;
- 60 % ≤ EI ≤ 70 % atteignent 80 % d'ici 2022 ;
- 70 % < EI atteignent 95 % d'ici 2028.

La Plénière est invitée à :

- a) Prendre note des résultats obtenus dans le cadre du programme AFI CIS pour la période triennale 2016-2018 ;
- b) Prendre note des difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du programme ;
- c) Demander au Plan AFI de prendre en charge les dépenses encourues par le plan d'activités de l'AFI CIS pour la période triennale 2019 - 2021.
- d) Approuver le projet de Résolution en Annexe.

1. Introduction

L'AFI-CIS est l'un des principaux programmes de sensibilisation lancés par la CAFAC avec l'appui technique de l'OACI. Le mécanisme a été lancé en 2012 et consiste en un pool d'inspecteurs qualifiés, sélectionnés dans les États membres de la CAFAC, pour effectuer certaines missions de certification et de surveillance au nom des États bénéficiaires. Les principaux objectifs du programme AFI CIS sont :

- Aider les États de la région AFI à résoudre les lacunes en matière de surveillance de la sécurité et, en particulier, les sérieuses préoccupations en matière de sécurité (SSC) ;
- Comblent bon nombre des lacunes mises en relief par les analyses des écarts effectuées dans le cadre du programme AFI ;
- Réduire de 10 % par an le taux de mise en œuvre effective des éléments critiques du système de surveillance de la sécurité des États de la région AFI ;

La CAFAC, par le truchement du programme AFI-CIS, continue d'aider les États de la région AFI à améliorer leur mise en œuvre effective en matière de sécurité aérienne. Ce programme s'est avéré un outil efficace pour corriger les lacunes relevées dans un délai raisonnable. Ce programme offre aux États africains l'occasion de partager les ressources humaines limitées dont ils disposent pour promouvoir la sécurité aérienne dans un esprit de collaboration. Depuis sa création en 2012, au moins vingt-cinq (25) États ont bénéficié des missions AFI-CIS et la plupart d'entre eux ont vu leurs SSC résolus avec succès.

2. DISCUSSION

Pour la période 2016-2018, la CAFAC a mis en œuvre le programme AFI-CIS conformément au programme de travail approuvé et, en conséquence, les résultats suivants ont été obtenus :

- a) Six (6) missions ont été menées au Congo, au Sénégal, au Tchad, à Sao Tomé et au Malawi ;
- b) Le programme a été élargi pour couvrir l'ANS et l'AGA ; et
- c) Un cours de recyclage a été dispensé aux inspecteurs agréés.

Au début du programme AFI CIS en 2012, il y avait au moins 22 SSC dans la région AFI et pourtant, en octobre 2018, il ne restait plus que deux (2) SSC. Le programme AFI CIS a été l'un des principaux contributeurs à ce résultat positif.

3. PRINCIPAUX DÉFIS

Les défis rencontrés au cours de la période triennale sont les suivants :

- Malgré le fait que le programme soit disponible sur demande, les États ne demandent pas d'assistance technique pour bénéficier des missions AFI-CIS ;
- Élargir le nombre d'inspecteurs de manière à couvrir suffisamment toutes les régions géographiques ;
- Tenir à jour le pool actuel d'inspecteurs agréés pour prendre en charge les nouvelles technologies et équipements qui entrent sur le marché ;
- Chaque mission AFI CIS coûte environ 10 000 dollars par semaine et certains États ont du mal à financer de telles missions ;

4. PLAN D'ACTIVITÉ DU PROGRAMME AFI CIS POUR LA PÉRIODE TRIENNALE 2019 À 2021

A partir de 2019, la CAFAC, en collaboration avec l'OACI, prévoit d'aider tous les États de la région AFI ayant un niveau de mise en œuvre effective en dessous de 30% à atteindre 60% ou mieux. Le programme AFI-CIS sera le principal outil qui devrait permettre d'atteindre cet objectif. Les coûts de chaque mission dans un État dans le besoin peuvent être pris en charge soit par l'État

bénéficiaire, soit par le biais des projets du plan AFI - Eléments fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO).

Onze États bénéficiaires ont été identifiés à ce jour et leur EI moyen est de 17,71 %. La CAFAC, dans l'esprit de l'initiative « Aucun pays laissé en arrière » (NCLB), s'efforce de porter ces États à 60% ou mieux d'ici fin 2019. Les 11 États bénéficiaires identifiés pour la période 2019-2020 sont donc le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Érythrée, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Lesotho, le Libéria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles.

La CAFAC prévoit d'identifier et de former de nouveaux inspecteurs AFI-CIS afin de s'assurer que la couverture géographique des inspecteurs qualifiés soit égale. La formation en cours d'emploi pour la certification/surveillance des aéronefs et hélicoptères de nouvelle génération et/ou des nouvelles installations aéroportuaires dotées d'équipements CNS/ATM modernes sera assurée.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des activités prévues :

Triennat	Activité	Budget en \$EU	Produits clés attendus
1. 2019-2021	Mener des missions AFI CIS dans 2 Etats ayant des SSC	60. 000	Résoudre toutes les SSC en Afrique d'ici 2021
2. 2019 -2021	Mener des missions AFI CIS dans 11 Etats africains dont le taux de mise en œuvre effective est en dessous de 30%	110.000	Atteindre au moins 60 % d'EI pour les 11 États cibles
3. 2020-2021	Identifier 25 nouveaux inspecteurs AFI CIS pour avoir une plus grande couverture.	60.000	Avoir au moins 5 inspecteurs qualifiés AFI CIS dans chaque région géographique
4. 2020-2021	Offrir la certification, la formation en cours d'emploi aux nouveaux inspecteurs AFI CIS dans le domaine de la surveillance les aéronefs et hélicoptères de nouvelle génération et/ou des nouvelles installations aéroportuaires dotées d'un équipement CNS/ATM moderne.	80.000	Au moins 25 inspecteurs qualifiés en prise en charge d'aéronefs de nouvelle génération et/ou de nouvelles installations aéroportuaires dotées d'un équipement CNS/ATM moderne.
5. 2019 -2021	Offrir 2 cours de recyclage aux inspecteurs AFI CIS - (y compris en SMS/SSP)	60.000	Au moins 25 inspecteurs formés
6. 2019 - 2021	Offrir une formation de type aux inspecteurs AFI-CIS pour les aéronefs de nouvelle génération, p. ex. Boeing 787, Airbus A350, etc.	Rechercher des financements auprès d'organisations partenaires telles qu'Airbus, Boeing, EASA, FAA, etc.	Au moins 25 inspecteurs formés sur les nouveaux types d'aéronefs
	TOTAL	370.000 \$	

5. CONCLUSION

Le programme AFI-CIS est un outil efficace pour corriger les lacunes relevées dans un délai raisonnablement court. Le soutien des principales parties prenantes telles que l'OACI, Boeing, Airbus, l'EASA, la FAA et tous les États membres de la CAFAC nous permettra de résoudre toutes les SSC d'ici la fin de l'année 2018 et, en même temps, il devrait aider tous les États à faible taux de mise en œuvre à atteindre un niveau égal ou supérieur à 60 % à la fin 2021.

6. ACTIONS REQUISES

La Plénière est invitée à :

- a) Prendre note des résultats obtenus dans le cadre du programme AFI CIS pour la période triennale 2016-2018 ;
- b) Prendre note des difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du programme ;
- c) Demander au plan de l'AFI de couvrir les dépenses du plan d'activités du programme AFI CIS pour la période triennale 2019-2021.
- d) Approuver le projet de Résolution en Annexe.